



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE BRETAGNOLLES

n° W273000363
Mairie de Bretagnolles
27220 BRETAGNOLLES
www.eglisebretagnolles.com

anydavray.perso@gmail.com
06 82 67 24 87

christine.lemonne@orange.fr
06 15 69 62 86

BULLETIN D'ADHÉSION et/ou DE PARTICIPATION

à envoyer avec votre chèque à : Mairie - 27220 BRETAGNOLLES
(Établir le chèque à l'ordre de : « Association église Bretagnolles »)

Je, soussigné,

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

souhaite adhérer à l'association comme :

- Membre actif (50 €)* Membre bienfaiteur (100 €)*
 Membre donateur (200 €)* Membre d'honneur _____ €*

À partir d'un montant de 450 €*, votre don vous donne droit à **2 tickets de tombola**. Vous participerez à cette tombola, même si vous n'êtes pas présent le 26 mars.

et/ou

souhaite participer au déjeuner caritatif :

Ce déjeuner aura lieu le 26 Mars à Bretagnolles avec des **animations**, une **grande tombola** dotée de lots prestigieux : croisières, invitations dans des restaurants étoilés, séjours dans des lieux enchanteurs (voir liste jointe) et une **vente aux enchères** pour 3 voyages au soleil : Thaïlande (Pukhet), Antilles (Ile de Saint-Martin), Madagascar (Ile Sainte-Marie).

- Je joins mon règlement de 350 €** par personne, à titre de don.

En retour, je vous enverrai un reçu fiscal qui vous permettra de **déduire de votre impôt 66%** des sommes versées.

Pour une bonne organisation, je vous remercie de bien vouloir retourner rapidement ce bulletin avec votre chèque de règlement, à la mairie de Bretagnolles.

Un grand merci pour votre précieux soutien !

Avec le plaisir de vous revoir bientôt,

Amicales pensées,



* Les dons aux associations sont déductibles de vos impôts à hauteur de 66% de leur montant.
Par exemple, un don de 200 € revient en fait à 68 € après la déduction de 66% du don de vos impôts.
** Le repas de 350 € revient en fait à 119 € après déduction de 66% du don de vos impôts.